

# l'État en Charente



SALVADOR PÉREZ  
PRÉFET DE LA CHARENTE

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en Charente pour l'année 2013. Vous y relèverez que l'État demeure un acteur essentiel à la vie du territoire, par la diversité de ses interventions : prévention et garantie de la sécurité intérieure et de l'ordre républicain ; mise en œuvre de politiques publiques partenariales relatives à l'emploi, à la cohésion sociale, à la jeunesse ou encore à l'éducation. Un acteur essentiel par les moyens qu'il déploie.

A travers ce document, j'ai souhaité, non me livrer à un recensement exhaustif, mais mettre en exergue les actions les plus marquantes menées par l'État, qui n'auraient d'ailleurs pu aboutir de manière satisfaisante sans un partenariat fort, emprunt de confiance, avec les collectivités locales, les entreprises et le secteur associatif.

Soyez assuré de l'engagement résolu de l'État et de ses collaborateurs à la satisfaction de l'intérêt général et à la valorisation des atouts et des projets de la Charente.

## Le bilan 2013



*S'engager pour l'emploi et la croissance*

page 2



*Protéger le citoyen*

page 4



*Renforcer le lien social*

page 6



*Aménager le territoire*

page 8



*Moderniser le service public*

page 9



*Les dotations de l'État*

page 10



*L'organigramme des services de l'État*

page 11



L'État et ses partenaires se sont particulièrement mobilisés tout au long de l'année 2013 pour l'emploi et la compétitivité du tissu économique charentais. 2013 restera l'année de la stabilisation du nombre de demandeurs d'emplois inscrits en catégorie A (17 639 en 2013 contre 17 520 en 2012). Le nombre de jeunes âgés de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégorie A) a baissé de 3% entre décembre 2012 et décembre 2013. Les seniors restent quant à eux les plus fragiles face au chômage avec une hausse du nombre de demandeurs d'emplois de plus de 50 ans de 5.7% en un an.

## L'emploi d'avenir



L'emploi d'avenir a pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés. Soutenu financièrement par l'État, ce contrat s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP en recherche d'emploi. Ce contrat peut aussi être proposé à des jeunes ayant un niveau bac+3 sans emploi résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Les employeurs potentiels appartiennent au secteur non marchand (associations, organismes à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales, établissements du secteur sanitaire et médico-social...) comme marchand.

Le département de la Charente a dépassé son objectif en souscrivant au 31 décembre 2013, 594 emplois d'avenir dont 103 pour le secteur marchand. Ce résultat est le fruit d'une mobilisation exemplaire des prescripteurs et des partenaires de l'emploi (Conseil général, Missions locales, Cap emploi et Pôle emploi notamment). Le Ministre du travail, Michel SAPIN a pu saluer cette réussite lors d'un déplacement à Angoulême le 26 septembre 2013.

## La Banque Publique d'Investissement



La Banque Publique d'Investissement (BPI) a précisé ses offres aux entreprises en 2013. A l'aide d'une palette élargie d'instruments financiers et de conseils pour intervenir à tous les moments

du développement de l'entreprise, en particulier les TPE, PME et ETI, la BPI donne la possibilité aux entreprises de renforcer leur structure financière pour accompagner leur développement (garantie publique de 500 Millions d'euros pour répondre aux difficultés de financement des entreprises, des prêts pour l'innovation, financement de projets à l'international, aides à la création d'entreprises...).

## Le médiateur du crédit

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises qui rencontrent, avec leurs partenaires financiers, des difficultés de financement ou d'assurance-crédit. Dès lors qu'une banque refuse un financement à un chef d'entreprise, le Médiateur du crédit qui est le Directeur de la Banque de France en Charente, tente de trouver des solutions adaptées et concertées entre l'ensemble des parties.

En 2013, 28 dossiers ont été déclarés éligibles au dispositif, 17 médiations ont réussi (61%) permettant de préserver 357 emplois. Depuis sa création en 2008, ce dispositif a permis de conforter 134 sociétés et de sauver en Charente 2 156 emplois par le déblocage de 30 millions d'euros de crédits.

## Le contrat de génération



**contrat de génération  
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE**

Le marché du travail français souffre de deux grands dysfonctionnements : le chômage des jeunes et le faible taux d'emploi des seniors. La loi portant création du contrat de génération est entrée en vigueur le 18 mars 2013.

C'est un dispositif d'aide à l'emploi visant à encourager l'embauche des jeunes et à garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences. Il peut notamment être une solution adaptée en matière de reprise d'entreprises. De très nombreuses activités, notamment commerciales et artisanales, ferment en effet chaque année faute de repreneur.

## Le crédit d'impôt compétitivité et emploi

En vigueur depuis janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) équivaut à une baisse de cotisations sociales, sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013. Le CICE est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés, soumises à un régime réel d'imposition quels que soient leur forme et le régime d'imposition de leur résultat (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés). L'assiette de ce crédit d'impôt est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales (masse salariale), versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le Smic. Un système de préfinancement a été mis en place pour bénéficier de cet outil. 81 entreprises charentaises ont pu en bénéficier en 2013 équivalant à 2.3 millions d'euros.



Avec le contrat de génération, il est possible de former son successeur pendant 3 ans. Cet outil permet aux entreprises de moins de 300 salariés de bénéficier d'une aide financière de l'État de 4 000 euros par an, pendant trois ans, dès lors qu'elles embauchent en CDI un salarié de moins de 26 ans (ou moins de 30 ans pour les travailleurs handicapés) tout en conservant un salarié de 57 ans ou plus (de 55 ans et plus s'il est reconnu travailleur handicapé ou s'il s'agit d'une nouvelle embauche). Les grandes entreprises (plus de 300 salariés) n'ont pas droit à cette aide mais doivent négocier avant le 30 septembre 2013 un accord fixant des engagements en faveur des jeunes, des seniors et de la transmission des compétences entre les générations. En 2013, 103 contrats de génération ont été conclus en Charente.

## Le contrat unique d'insertion

La mobilisation de l'État et ses partenaires autour de l'insertion des personnes les plus en difficultés s'est poursuivie à travers le contrat unique d'insertion et ses deux volets :

le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand et le contrat initiative pour l'emploi (CIE) s'agissant du secteur marchand :

Au 31 décembre 2013, ont été prescrits :

- 361 CIE (127,6 % du taux cible annuel)
- 2763 CAE (93,7 % du taux cible annuel) dont 735 financés avec le Conseil général.

## Guillaume GAROT, ministre délégué à l'agroalimentaire, à la rencontre des professionnels de la filière agroalimentaire

Le ministre délégué à l'Agroalimentaire, Guillaume GAROT, a effectué un déplacement en Charente, le 5 avril 2013, sur le thème de l'industrie du cognac et de la promotion des circuits courts. Le ministre a notamment passé la matinée au lycée d'enseignement général et technique agricole de l'Oisellerie à La Couronne, où il a visité le chais, la distillerie, l'atelier de production laitière et la boutique de vente, avant de participer à un déjeuner de travail avec les organisations professionnelles agricoles et de la filière agroalimentaire régionale. S'adressant aux élèves du lycée, il a affirmé que l'enseignement agricole est un choix d'avenir et salué ce « très beau lycée – sans doute l'un des plus beaux de France » – qui constitue une « magnifique vitrine pour ces métiers ». Il a tenu à saluer l'exemplarité de la région Poitou-Charentes dans les domaines agricoles et agroalimentaires qui rassemble tous les modèles : les circuits courts avec de bons produits locaux, de qualité, accessibles à tous et le circuit mondial, celui de l'« excellence française » telle qu'elle s'incarne à Cognac et qui apporte une contribution majeure à l'excédent de notre balance commerciale agroalimentaire.



## L'activité partielle

L'activité partielle est un outil de prévention des licenciements économiques qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi avec le soutien financier de l'État, afin de conserver des compétences, voire de les renforcer lorsque leur entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles. Dans un contexte économique difficile, le recours à l'activité partielle se révèle être un outil important pour préserver l'emploi.

Les demandes sont instruites par l'unité territoriale de la DIRECCTE de la Charente. Le nombre d'heure autorisée en 2013 a doublé par rapport à 2012.

	01/01 au 31/12 2013	01/01 au 31/12 2012
Nombre d'établissements demandeurs	142	112
Nombre de décisions prises	201	157
Nombre d'heures totales autorisées	611 899	306 690
Total des effectifs touchés	3 862	3 229
Ratio heures consommées / heures autorisées	23,22 %	37,0%
Heures consommées	142 114	113 362
Montant des versements des allocations spécifiques	861 783	514 011

## La coordination des politiques de l'emploi au sein des arrondissements

Les trois sous-préfets d'arrondissement (Angoulême, Cognac et Confolens) animent chaque mois le service public de l'emploi local réunissant l'ensemble des acteurs de l'emploi afin de coordonner les politiques publiques en la matière et initier diverses actions opérationnelles :

- réunions d'information auprès des collectivités et associations de l'arrondissement sur les dispositifs d'accompagnement à l'emploi et sur les contrats aidés
- rencontres avec les entreprises et clubs d'entreprises pour mieux cerner leurs attentes relatives aux marchés du travail
- lancement d'études statistiques
- réflexion pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi
- organisation d'actions d'information en faveur des demandeurs d'emplois (forums de l'emploi...)







La sécurité revêt une multitude de facettes : routière, civile, alimentaire, publique, environnementale... les services de l'État qui interviennent en la matière ont un seul dénominateur commun, celui d'être au plus près des attentes et des préoccupations de nos concitoyens pour mieux y répondre.

## Le meeting aérien de Cognac



Entrant dans le programme annuel d'exercice et dans le cadre particulier de la préparation du meeting aérien, organisé par la fondation des œuvres sociales de l'air (F.O.S.A.) les 28 et 29 septembre 2013, un exercice de sécurité civile s'est déroulé le 5 septembre 2013 à la base aérienne 709, de Cognac-Chateaubernard.

Le thème de cet exercice « de cadres », était une collision entre deux avions d'une patrouille de sept pendant leur présentation, lors d'un meeting aérien. A l'issue de cette collision, trois avions s'écrasent, l'un sur la zone publique, l'autre sur l'entrée d'un parking. Outre la gestion des secours, les acteurs ont eu notamment à traiter, la communication

vers les médias et le public, les mouvements de foule, les problèmes de circulation routière et enfin, des visites ministérielles. Pour cet exercice, avaient été activés : le centre opérationnel départemental (C.O.D.) à la préfecture et le poste de commandement opérationnel (P.C.O.) à la base aérienne 709 selon l'implantation des services prévue pour les deux jours du meeting. Pendant ces deux jours se sont relayés au PC meeting, en collaboration avec les représentants de la BA709, les acteurs suivants : la mairie de Chateaubernard, la préfecture, la gendarmerie, la D.D.S.P., le S.D.I.S., l'A.R.S., le SAMU et les gestionnaires routiers (Conseil général et D.I.R.A.). En complément du dispositif au PC meeting, 75 policiers et gendarmes assuraient la sécurité sur les axes d'accès au meeting, 25 sapeurs-pompiers et 6 personnes de la Croix Rouge assuraient le secours aux personnes sur le site et enfin, 6 agents des routes étaient prêts à intervenir rapidement en cas d'incident.

## Prévenir la violence dans le sport

Afin de prévenir les incivilités et la violence dans le sport, mais aussi dans le but de coordonner l'action des services de l'État avec celle du Parquet et du mouvement sportif, la cellule de lutte contre la violence a poursuivi son action de préparation des matchs de foot à risque et elle a été activée 11 fois en vue d'optimiser l'application des procédures administratives, pénales ou sportives, suite à des actes de violence.



## Un exemple de police de l'environnement

L'Unité territoriale de la DREAL est notamment compétente pour l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (hors agricole et élevage) à savoir des sites susceptibles de générer des risques ou des dangers pour les personnes et l'environnement (cartonnerie, papeterie, chais de cognac, fonderies, traitement de surface, travail du bois, entrepôts, dépôt de gaz, stations services, carrières, éoliennes...). En 2013, 195 visites de sites ont été réalisées (178 réalisées en 2012 et 118 en 2011), 2 procès verbaux ont été dressés, 20 arrêtés d'autorisation, 5 arrêtés préfectoraux d'enregistrement, 41 arrêtés préfectoraux complémentaires et 9 arrêtés de mise en demeure ont été notifiés... Une action particulière a été menée sur 4 centres de véhicules hors d'usage illégaux (à savoir non déclarés) et sera poursuivie en 2014 afin de lutter contre la concurrence déloyale.

## Sécurité intérieure et lutte contre la délinquance

Les services de police et de gendarmerie sont demeurés fortement mobilisés tout au long de l'année 2013, ce qui a notamment permis une progression de 1,22 % de l'indicateur global qui mesure désormais le suivi de l'efficacité de leur activité. Principaux chiffres :

- Un repli de 0,18 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique, alors qu'elles avaient augmenté de 6 % en 2012. Toutefois, les violences intrafamiliales continuent de croître en zone rurale ;
- Une baisse de 13,01 % des escroqueries et infractions économiques et financières (EIFEF) par rapport à l'année 2012 au cours de laquelle quelques grosses affaires avaient inhabituellement élevé les chiffres, (+804 faits) ;
- Une progression de 9,25 % des atteintes aux biens : la délinquance en Charente se concentre, cette année encore, majoritairement sur des faits de ce type, c'est-à-dire cambriolages, vols, destructions et dégradations. Ce phénomène est le reflet de l'impact accru d'une forme de délinquance itinérante.
- Une recrudescence des vols simples et de cambriolages en zone rurale ou périurbaine et une forte hausse des dégradations et destructions de biens dans l'agglomération d'Angoulême et dans la ville de Cognac.

## Alerte commerce



Les activités commerciales, artisanales et de prestations de service sont confrontées à l'insécurité et à des actes délictueux : vol à main armée, fausse monnaie, chèques volés ou interdits bancaires... Alors que certains secteurs d'activité (grande distribution, banques) ont pu se

prémunir contre ces phénomènes en se dotant d'équipements dissuasifs (sas et/ou d'emplacements réservés aux véhicules de transport de fonds, signalétique appropriée etc), les commerçants, commerçants-artisans, prestataires de services sont désormais devenus des « proies faciles » pour des personnes mal intentionnées.

Le Préfet, le Procureur de la République, les Présidents des chambres de commerce et de l'industrie, le Commandant du groupement de gendarmerie, et le Directeur départemental de la sécurité publique ont cosigné le 24 juin 2013 un protocole pour le déploiement du dispositif « Alerte commerces ».

Ce dispositif repose sur le principe qu'une diffusion rapide de l'alerte permet d'éviter la réitération des faits. Ainsi, tout professionnel victime de vol à main armée, de faux moyens de paiement, de vols à l'étalage ou d'escroqueries (à la fausse qualité notamment) alerte les services de Gendarmerie ou de Police - en composant le 17. Lorsque l'information est reçue par les services de gendarmerie, ces derniers informent par SMS les commerçants des faits délictueux ou suspects venant de se produire à proximité, de manière à activer leur vigilance.

Pour compléter le dispositif, un visuel dissuasif « Alerte commerces » a été créé aux couleurs de la Charente. Le professionnel peut ainsi l'apposer sur sa vitrine, afin de prévenir toute tentative délictueuse et de garantir une sécurité à ses clients. Le professionnel devient ainsi « un commerçant citoyen vigilant ».

## La sécurité des commerçants

A l'occasion des fêtes de fin d'année, période propice aux vols à main armée, aux vols avec violence dans les commerces et les centres commerciaux, le plan anti hold-up a été lancé dès le vendredi 15 novembre par les services de la direction départementale de la sécurité publique. Ce dispositif a visé à informer et à sensibiliser les professions et commerces particulièrement exposés, et protéger des risques de malveillance ou de violence les commerçants et leur clientèle.

Un guide pratique de la sécurité publique à l'usage des commerçants a ainsi été édité. Cette plaquette de sensibilisation qui répertorie les mesures simples contre le vol et invite à observer des réflexes élémentaires de sécurité active et passive, a été distribuée aussi bien aux commerçants du centre-ville que dans les zones et centres commerciaux périphériques. De nombreux contacts ont été pris avec ces derniers pour les conseiller et leur rappeler les précautions à prendre. Durant cette période, les effectifs locaux des forces de sécurité ont intensifié leurs patrouilles sur les sites et dans les créneaux horaires les plus appropriés.

## Sécurité routière

Les résultats sont encourageants avec une **baisse du nombre de tués et de blessés sur les routes en 2013 par rapport à 2012.**

Avec 23 tués sur les routes en 2013, le département connaît encore une **baisse et atteint son niveau le plus bas.** Depuis les relevés de statistiques, ce sont les meilleurs résultats enregistrés - pour le nombre de tués - dans le département de la Charente. **En l'espace d'une génération le nombre de vies sauvées et de blessures épargnées est considérable.** En 1992, on déplorait 772 accidents, 1 133 blessés et 83 tués. C'est aujourd'hui 74% d'accidents corporels, 79% de blessés et 72 % de tués en moins.

En 2013, les services de l'État et ses partenaires (associations, acteurs institutionnels) se sont pleinement mobilisés pour **prévenir l'insécurité routière.**



Les services de l'État ont eu, en outre, des instructions claires pour **réprimer toute infraction mettant en danger les usagers de la route.** Les contrôles se sont multipliés. Ainsi, à l'occasion du week-end prolongé du 15 août, 40 conduites avec alcoolémie, dont 17 délictuelles ont été constatées par les gendarmes. Des taux de 3,28 g/litre de sang et de 2,30 g/litre ont été relevés.

## Des vacances sécurisées



Afin de prévenir les cambriolages durant l'été, les services de police et de gendarmerie ont renouvelé l'opération « **Tranquillité Vacances** » du 29 juin au 2 septembre 2013. Cette opération vise à assurer la surveillance des habitations et des commerces en l'absence de leurs occupants. Ce disposi-

tif national a comme objectif d'enrayer de manière significative le nombre de cambriolages durant les vacances, période propice au développement des vols par effraction et des intrusions. Fondée sur une présence renforcée sur le terrain et des passages fréquents aux abords des domiciles signalés, cette opération permet à ceux qui y souscrivent de partir en vacances l'esprit serein, en sachant que leur domicile ou leur commerce fera l'objet d'une surveillance accrue par les services de la police ou de la gendarmerie pendant leur absence. Pour bénéficier de cette opération, les personnes intéressées ont pu disposer de plusieurs moyens pour s'inscrire : soit en se présentant au commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie du lieu de résidence pour y remplir un formulaire ; soit en s'inscrivant en ligne sur le site Internet des services de l'État en Charente [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

## Protéger le consommateur

Au cours de l'année 2013, il a été procédé à 1 167 contrôles auprès de 818 établissements ou sites internet produisant ou commercialisant des produits (qu'ils soient alimentaires ou non) ou des services, afin d'en contrôler la qualité, la conformité et la sécurité ainsi que la loyauté des allégations. 313 prélèvements ont été effectués pour analyse.

Les infractions observées ont entraîné 284 avertissements adressés aux professionnels pour des manquements mineurs, 26 mesures de police administrative (injonctions à l'encontre de professionnels) et 45 dossiers de contentieux pénal ont été constitués, dont 12 délits. Parmi ces derniers, 36 ont abouti à un règlement transactionnel, en étroite concertation avec le Procureur de la République.

Des actions particulières ont été menées en 2013 auprès des établissements commerciaux de soutien scolaire, dans le secteur des ventes et financements des installations photovoltaïques ou des cuisines aménagées ou, plus généralement, des crédits immobiliers. Sur le plan alimentaire, les cantines scolaires, les établissements médico-sociaux, les épiceries sociales, les traiteurs, les poissonniers et les abattoirs ont fait l'objet de contrôles particuliers.

## Un partenariat renforcé entre la gendarmerie nationale et les élus locaux

Le président de l'association des maires de la Charente et le commandant de groupement de gendarmerie départementale ont signé le 18 novembre 2013, une convention de partenariat pour :



- une meilleure connaissance mutuelle et des échanges réguliers entre les élus et la gendarmerie ;
- préciser le conseil et l'information des autorités municipales par la gendarmerie ;
- insister sur la notion de proximité avec les élus et la population, par le biais d'un ensemble de dispositifs et de protocoles, tel que celui relatif à la participation citoyenne.

## Protéger les femmes victimes de violence

En 2013, la Charente a pu proposer un **accueil de jour dédié aux femmes victimes de violences au sein du couple**, ce qui vient renforcer le dispositif charentais de prise en charge globale des femmes victimes :

- création et animation de réseaux locaux de prévention auprès des professionnels du département
- formation de 200 professionnels au repérage des violences et à l'intervention adéquate
- sensibilisation des acteurs du département sur la protection de l'enfant de la femme victime de violence

## Les premières rencontres de la sécurité

Les premières Rencontres de la sécurité, nées de la fusion de la Semaine de la sécurité routière et de la Journée de la sécurité intérieure, se sont déroulées du 16 au 19 octobre 2013. **Riche d'une trentaine d'animations, ce nouveau rendez-vous a mobilisé de façon soutenue les services de l'État et leurs partenaires, à travers**



**les trois thématiques : sécurité intérieure, sécurité civile et sécurité routière.**

Des actions « grand public » ont été organisées en point d'orgue de ces rencontres dont un forum au centre commercial de la Grande Garenne à Angoulême. Cette action de proximité était l'occasion de réaffirmer la présence de l'État dans ce quartier, et de renforcer la confiance et le dialogue entre sa population multiculturelle et ceux en charge de sa sécurité. Cette initiative a permis de présenter une approche plus concrète de l'action de l'État et donner aux jeunes du quartier une image plus attractive, pas uniquement basée sur le volet répressif des métiers de la sécurité.



# RENFORCER LE LIEN SOCIAL



Les services de l'État ont œuvré tout au long de l'année 2013, en lien avec ses partenaires traditionnels que sont les collectivités locales ou encore le secteur associatif pour renforcer les liens sociaux et culturels et préserver ainsi un modèle de société basé notamment sur la solidarité, la citoyenneté, l'intégration et l'égalité des chances.

## Travailler à l'insertion sociale des personnes handicapées



Le 22 janvier 2013, la direction départementale de la Sécurité Publique de la Charente a, pour la première fois, ouvert ses portes à quatre jeunes

de la section d'éducation motrice de La Couronne (16). Agés de 13 à 17 ans, les élèves qui effectuaient cette sortie dans le cadre de la préparation d'un exposé sur les métiers, ont chaleureusement été accueillis par les fonctionnaires du commissariat d'Angoulême. Les policiers ont poursuivi cet échange en se rendant à la section d'éducation motrice pour une présentation de leur métier. Ce moment convivial, avait pour but de favoriser l'autonomie de ces jeunes en situation de handicap et de préparer leur intégration sociale.

**SERVICE CIVIQUE**  
service-civique.gouv.fr



## Le service civique

Département phare de la région, voire de France depuis le lancement du service civique (notre département est en effet le 1er département de France si l'on se réfère au taux de jeunes engagés en service civique au regard du nombre de jeunes charentais), la Charente a accueilli 608 jeunes volontaires depuis 2010, dont 61 % de jeunes femmes (pour 59 % de femmes sur l'ensemble de la région). En 2013, la DDCSPP a organisé 50 formations « civiques et citoyennes » à l'attention des jeunes volontaires, pour un total de 490 journées/stagiaires (200 jeunes ont par exemple été formés au PSC1-Prévention et Secours Civique 1er niveau-). Enfin, la DDCSPP a mis en place un accompagnement et un contrôle des structures agréées (associations ou collectivités locales).

## Aider les clubs sportifs

Dans le cadre du centre national pour le développement du sport, 609 000 € ont été répartis entre 211 clubs ou comités départementaux sportifs afin d'aider le financement de leurs projets de développement. La lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive, la promotion du sport comme facteur de santé ou encore l'utilisation du sport comme outil de cohésion sociale constituaient les priorités de 2013 : 401 projets ont pu ainsi être subventionnés.



## L'accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Les temps périscolaires nouvellement libérés par la réforme des rythmes scolaires, sous la responsabilité de l' élu local, sont soumis, comme tout accueil collectif de mineurs (« centre aéré ») à la réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports. La DDCSPP a donc accompagné, en étroite relation avec la Direction académique, les municipalités qui ont opté pour l'application de la réforme dès 2013, pour que ces nouveaux temps soient de véritables espaces éducatifs.

## L'insertion sociale des publics vulnérables

L'année 2013 a été caractérisée par la déclinaison du plan national de lutte contre la pauvreté, en fédérant notamment les acteurs départementaux autour du soutien à la parentalité et de la lutte contre l'illettrisme ou encore en élaborant un plan départemental destiné à pérenniser l'accueil des sans abris et des mal logés sur l'ensemble de l'année et non plus pour la seule saison hivernale : à ce titre, 10 nouvelles places d'hébergement d'urgence ont été financées, dont 3 destinées aux femmes victimes de violences conjugales. Par ailleurs, les personnes sans abris peuvent, depuis cette année, bénéficier d'un service de restauration sociale à Angoulême, proposant, le midi, 2 services de 20 couverts. 2013 a également vu l'ouverture d'une 3ème « maison relais » en Charente, à Châteaubernard : 20 nouvelles places, financées par l'État et proposées à un public en voie d'autonomie.

En outre, la DDCSPP a poursuivi son action en direction de l'enfance et de la famille (soutien des associations d'aide à la parentalité, pilotage de la médiation familiale en agréant les opérateurs...), ainsi qu'en direction des publics vulnérables : les 14 pupilles de l'État en Charente (6 mineurs supplémentaires en 2013) d'une part ou les 3 associations et les 23 mandataires individuels agréés pour protéger les 3 400 majeurs sous tutelle ou curatelle font l'objet d'un accompagnement et d'un contrôle de la part des agents de la DDCSPP.

## Culture et patrimoine

En 2013, l'État a poursuivi son soutien aux actions et structures culturelles dont :

- 755 000 € pour le fonctionnement de la scène nationale
- 148 000 € pour le festival « Musiques Métisses »
- 226 000 € pour le festival international de la bande dessinée
- 300 000 € pour la rénovation de la façade de la mairie d'Angoulême



## L'habitat adapté pour la communauté des gens du voyage :

A partir de l'état des lieux effectué par le centre social « Le Chemin du Herisson », La Sous-préfète de Confolens a piloté un groupe de travail sur le logement des gens du voyage dans le Nord-Charente en présence notamment d'experts, des bailleurs sociaux, de la Maison des Solidarités du

Conseil Général, du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du voyages (SMAG) et des élus concernés. Deux projets ont ainsi été finalisés sur l'arrondissement par le groupe de travail pour réaliser des logements adaptés. Les travaux devraient débuter en 2014.

## Valoriser la pratique sportive

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a organisé un colloque le 16 février 2013 ayant pour thème « initiation, loisir, compétition... éducation... quel projet de club à l'aube du 21ème siècle ? ». Cette rencontre qui a réuni près d'une centaine de participants, a permis de valoriser les fonctions éducatives et sociales de la pratique sportive.

# RENFORCER LE LIEN SOCIAL

## Un passeport pour la mémoire

Inviter les jeunes à participer aux cérémonies commémoratives, les inciter à y assister durablement, leur faire comprendre le sens de ces cérémonies et l'importance du souvenir, tels sont les buts du « passeport pour la mémoire » qu'a mis en place le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Charente. Au format d'un passeport, ce document comporte des informations sur des monuments nationaux, régionaux et départementaux.

C'est ainsi que pour la Charente, sont mis à l'honneur le Monument Claude Bonnier à Angeac-charente,

le Monument des Fusillés de La Braconne à Brie et le Monument des Déportés à Angoulême.

Ce passeport nominatif a vocation à être remis à chaque jeune participant aux cérémonies par le maire de sa commune.



## Se souvenir de la Résistance

Créé en 1961, le Concours National de la Résistance et de la Déportation est destiné à perpétuer chez les jeunes le souvenir de la Résistance, de la Déportation et des crimes nazis. Il leur donne l'occasion de rencontrer directement les acteurs de ces événements et d'établir à ce titre un lien tangible entre les générations. Près de 700 participants venant de 16 collèges, 5 lycées et 2 lycées professionnels, ont participé à l'édition 2013 de ce concours, organisée autour du thème « communiquer pour résister ». C'est dans ce cadre notamment que des séances de témoignages avec deux résistants : Mme Andrée Gros et M. le Colonel Francis CORDET ont été organisées. Les autorités et les représentants des associations d'anciens combattants et de victimes de guerre se sont réjouis du succès de ce concours et ont souligné la qualité du travail accompli.



## L'État présent auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville

L'État a poursuivi en 2012 son soutien en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale du Grand-Angoulême et de Cognac, l'État a investi en 2012 à travers la seule agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, et sans comptabiliser les crédits dits « de droit commun » débloqués par les ministères, 587 470 €. L'éducation est restée une priorité forte en 2012 avec la poursuite des financements de

la cordée de la réussite (9 000 €), des programmes de réussite éducative (250 900 €) et des internats d'excellence (6 000 €). L'emploi et le développement économique, en tant que préoccupations fortes des habitants des quartiers, ont fait aussi l'objet d'un effort conséquent de l'État avec 65 000 € débloqués pour le financement d'actions en la matière. L'accès à la santé a aussi été une priorité forte (64 935 €) tout comme le lien social au sein des quartiers (82 300 €).

## La préfecture ouverte au grand public

La 30ème édition des journées européennes du patrimoine s'est déroulée les 14 et 15 septembre 2013. La préfecture de la Charente s'est associée à cet événement pour la deuxième année consécutive. Les 500 personnes qui se sont succédées tout au long du week-end, ont manifesté un réel plaisir à découvrir, pour certains à redécouvrir, l'histoire de cette demeure d'époque Restauration, conçue par Paul Abadie père et les salons d'apparat, représentatifs de la vie du 19ème siècle. Les animations faites autour du cinquantième anniversaire du voyage officiel du général de Gaulle en Charente, les 12 et 13 juin 1963, ont rencontré un vif succès. Le public a pu découvrir la chambre dans laquelle le Général passa la nuit, puis la salle à manger où était reconstituée la table dressée pour le dîner officiel qui fut donné en son honneur et à parcourir les panneaux de l'exposition retraçant les grandes étapes de ce voyage.



## Le plan hivernal 2013/2014



Ponctuellement, par vagues, dans certaines régions ou sur l'ensemble du territoire, le froid s'installe et atteint parfois des températures contre lesquelles les personnes vulnérables, telles que les personnes âgées ou les enfants,

doivent se prémunir. Le comité de pilotage départemental de veille sociale s'est réuni le 14 novembre 2013 en préfecture afin de présenter à l'ensemble des acteurs publics et associatifs, le dispositif mis en place pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Depuis le 1er novembre 2013 et jusqu'au 31 mars 2014, tous les acteurs de la veille sociale sont mobilisés pour apporter aux personnes en situation de rupture sociale, familiale ou économique, des solutions de logement, d'hébergement ou de mise à l'abri, graduées en fonction des conditions climatiques. Il s'appuie en premier lieu sur les dispositifs fonctionnant de façon permanente : le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), qui est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement, en lien avec le 115, les maraudes, les haltes de nuit, les centres d'accueil d'urgence de nuit, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les logements temporaires, les accueils de jour et les logements adaptés. La mise en alerte des services et partenaires en cas de grand froid se fait dorénavant sur la base de la procédure de vigilance météorologique (vigilance orange et rouge). Au-delà de la simple mise à l'abri, ce plan a également pour ambition d'entamer et de pérenniser avec ces personnes un processus de prise en charge adaptée visant leur réinsertion, et évitant toute remise à la rue à l'issue de la période hivernale.

## Renforcer la coordination des acteurs de santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) est une mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires. Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la rencontre du projet porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en oeuvre des actions, au plus près des popu-

lations : souffrances psychiques, addictions, petite enfance, sexualité, vieillissement, activités physiques, alimentation, handicap...

C'est dans ce cadre qu'a eu lieu les 12 et 13 septembre 2013, la signature des deux contrats locaux de santé concernant les villes de Cognac et d'Angoulême avec l'Agence régionale de santé, le département de la Charente et la préfecture.





Le défi de l'aménagement du territoire est de le rendre concret et visible pour les charentais. L'État s'efforce d'atteindre cet objectif et ce, à travers différentes actions : les aménagements routiers, le logement, l'urbanisme...

## Rénovation urbaine

Les trois opérations de renouvellement urbain du Grand-Angoulême ont fait l'objet de la signature d'un avenant le 17 décembre 2013. Le centre culturel et associatif « Soëlys » au Champ de Manœuvre à Soyaux et inauguré en novembre 2013, symbolise la réussite d'une action partenariale forte autour des quartiers prioritaires et fragiles. Cette opération de rénovation urbaine est un véritable lieu de rencontres et de vie au cœur même du quartier. L'État a contribué à la concrétisation de ce projet en le finançant à hauteur d'1.1 million d'euros.



### Urbanisme

le nombre d'actes d'urbanisme instruits en charente (hors communes autonomes) par l'État :

- \* nombre de certificats d'urbanisme : 7 329,
- \* nombre de déclarations préalables : 4 717,
- \* nombre de permis de construire : 2 548 ,
- \* nombre de permis d'aménager : 91 ,
- \* nombre de permis de démolir : 86 ,

Soit : 14 771 dossiers instruits.

## La poursuite du chantier de l'intercommunalité

Au cours de l'année 2013, la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) adopté le 19 décembre 2011, s'est poursuivie. C'est ainsi qu'ont été signés, le 31 mai 2013, les arrêtés préfectoraux portant création, à compter du 1er janvier 2014, de deux nouvelles communautés de communes (CC) issues de la fusion

- d'une part, des CC du Montmorélien, du Pays d'Aubeterre et du Pays de Chalais avec intégration des communes isolées de Rioux-Martin et Yviers et des communes de Châtignac et Saint-Laurent des Combes,
- et d'autre part, des CC de Ruffec, du Pays de Villefagnan et des Trois Vallées, avec intégration de la commune isolée de Villefagnan.

La commune de Roussines, dernière commune dite « isolée », a quant à elle été intégrée dans le périmètre de la CC de Haute Charente par arrêté préfectoral du 11 octobre 2013.

La carte intercommunale du département répond ainsi aux dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, en matière de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et de couverture intégrale du territoire.

L'autre fait marquant en matière d'intercommunalité, pour l'année 2013, a été la consultation des conseils municipaux sur la nouvelle composition des organes délibérants des communautés de communes et de la communauté d'agglomération à laquelle leur commune adhère, en vue des échéances électorales de mars 2014. A l'issue de ces consultations, des arrêtés préfectoraux constatant le nombre et la répartition des sièges au sein de chaque conseil communautaire ont été signés en octobre 2013.

## L'inauguration de la déviation de Chabonais-Étagnac



Le 27 juin 2013, la déviation de Chabonais-Étagnac a été inaugurée. Véritable enjeu de sécurité routière, le projet de déviation de la commune a été un chantier gigantesque : plus de 11 km de raccordement entre la déviation existante à 2X2 voies de St Junien à l'est à

la RN 141 à Exideuil à l'ouest. mais aussi 2 échangeurs complets, 9 ouvrages d'art, 2 passages inférieurs et 8 ouvrages hydrauliques, dont un viaduc au dessus de la Vienne de 380 mètres. Cette nouvelle section permet désormais d'assurer une véritable desserte de ce territoire, en évitant la traversée des agglomérations d'Exideuil, de Chabonais, de Chassenon et d'Étagnac et d'améliorer ainsi la sécurité routière et le cadre de vie des habitants. Les agents des services techniques de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-ouest (DIRCO) en assurent désormais l'exploitation. La déviation de Chabonais-Étagnac s'élève à 112 millions d'euros, financé à 100 % par l'État.

## Le chantier de la LGV

Le 4 février 2013, Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche, a visité le chantier du viaduc de la Boème prévu dans le cadre du chantier LGV Sud Europe Atlantique. Il a pu assister à la pose des premiers voussoirs du viaduc qui sera long de 450 m et haut de 23 m. Plusieurs, sur les 158 ouvrages d'art, seront construits en Charente selon cette méthode, privilégiée dans les cas de vallées escarpées, pour maintenir des berges et pour limiter l'empreinte au sol. Frédéric Cuvillier a salué le « défi économique, le défi savoir-faire, le défi humain, le défi de la croissance, le défi du territoire » que représente la construction de la ligne à grande vitesse.



Principaux chiffres de la LGV en Charente :

- 47 communes concernées,
- 98 km de tracés plus trois raccordements,
- 6 viaducs dont 3 passages sur le fleuve Charente,
- une base de travaux ferroviaires à Villognon.

## Le Fonds de solidarité territoriale

Le Comité en charge des modalités de répartition du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) s'est réuni le 22 novembre dernier au lycée agricole de l'Oisellerie à La Couronne afin de dresser le bilan des projets d'investissement des communes traversées par la LGV entre Tours et Bordeaux. Le FST vise à améliorer l'insertion environnementale de la LGV et à mettre en valeur les territoires traversés, notamment en favorisant leur développement économique social et culturel. Le montant du fonds est de 30 millions d'euros, alimenté par les co-financeurs de la LGV, dont environ 9 millions d'euros pour les collectivités charentaises éligibles.

Divers projets d'intérêt ont ainsi été financés à ce jour : rénovation d'une salle des fêtes, achat de



matériels informatiques pour une école, assainissement, construction de logements sociaux...



# MODERNISER LE SERVICE PUBLIC

## Actes

Le dispositif ACTES permet aux collectivités de **télétransmettre au Préfet et aux Sous-préfets les actes soumis au contrôle de légalité de l'État**. Depuis le 2 janvier 2012, les collectivités peuvent télétransmettre leurs documents budgétaires via l'application ACTES Budgétaires. En 2013, 18 396 actes ont été télétransmis à la préfecture et aux sous-préfectures soit un **accroissement de 20,71% par rapport à 2012**.



## QUALIPREF

La préfecture est certifiée sous le **label de qualité des préfectures « QUALIPREF »** depuis 2011 pour les modules « accueil général » et « relations avec les collectivités locales ». L'audit de suivi annuel réalisé en 2013 par l'AFNOR a été couronné de succès. A cette occasion, l'implication des agents pour répondre aux attentes des usagers a été saluée. Afin de poursuivre la démarche de modernisation et de simplification de l'action publique, la préfecture de la Charente s'engagera, en 2014, dans le nouveau référentiel de qualité « QUALIPREF 2.0 » qui intégrera des services dématérialisés pour l'utilisateur.

Les services de l'État sont résolument engagés dans un objectif de modernisation et de rationalisation de l'action publique afin d'améliorer le service rendu aux citoyens et aux usagers et de contribuer aussi à la bonne gestion des deniers publics dans un contexte de contrainte budgétaire.

## Un nouveau format pour le permis de conduire

Tous les États membres de l'Union Européenne ont adopté le 19 janvier 2013 les mêmes catégories de permis de conduire et harmonisé les règles d'obtention du permis (limites d'âge, formation...). La libre circulation en est améliorée pour tous les usagers, particulièrement pour les professionnels de la route.



Depuis le 16 septembre 2013, un titre sécurisé au format carte de crédit et doté d'une puce, est entré en vigueur. Il est édité et adressé par voie postale aux usagers. Ce nouveau permis de conduire aura une validité de 15 ans et son renouvellement ne sera pas soumis à condition. Les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valides jusqu'au 20 janvier 2033.

## Le système de pré-plainte en ligne

Le système de pré-plainte en ligne est mis en place en Charente depuis le 4 février 2013. Son objectif est de **supprimer les délais d'attente rencontrés par les victimes lorsqu'elles se rendent dans les locaux de police ou de gendarmerie pour déposer plainte**. Il s'agit de permettre à la victime d'une infraction d'engager la procédure de plainte sans quitter son domicile. Ce n'est toutefois possible que pour les atteintes aux biens (telles que vol de téléphone portable, escroquerie ou abus de confiance, dégradations ou destructions de biens privés...), lorsque l'auteur de l'infraction est inconnu. Le dispositif permet à la victime d'effectuer une déclaration en ligne pour de tels faits et d'obtenir un rendez-vous auprès d'un service de la police nationale ou d'une unité de la gendarmerie nationale de son choix pour déposer et signer sa plainte. La personne qui souhaite porter plainte est ensuite contactée dans les 24 heures, afin de fixer un rendez-vous pour la validation de sa déclaration.

## La Préfecture de la Charente réorganise et modernise son accueil

Après d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes en matière d'accessibilité, de nouveaux guichets personnalisés, utilisables par les personnes à mobilité réduite, sont à la disposition des usagers et permettent de traiter en toute confidentialité leurs demandes. Il en est ainsi également pour les usagers étrangers dont l'accueil, intégrant de nouvelles mesures biométriques, s'effectue désormais sur rendez-vous.

Un dispositif de dépôt express a été mis en place pour les immatriculations, sur un horaire élargi. Les usagers peuvent, ainsi déposer leurs demandes les plus courantes liées aux immatriculations des véhicules (changement de domicile, changement de propriétaire, demande de duplicata), sans passer par les guichets. Ce dispositif vise à **désengorger les files d'attente aux guichets et à donner la possibilité aux usagers de déposer leurs dossiers même en dehors des heures d'ouverture du service des cartes grises**.



## Projet de maison de l'État à Confolens

Le ministère de l'intérieur a lancé une réflexion sur l'évolution des missions des sous-préfectures et à leur implantation sur les territoires. Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué en 2013 dans l'arrondissement de Confolens afin de réfléchir au regroupement des agents de l'unité territoriale de la DDT et de ceux de la sous-préfecture dans les locaux de la sous-préfecture de Confolens à l'horizon 2015. Ce projet vise à réaliser une Maison de l'État avec un accueil commun et mutualisé DDT/sous-préfecture, permettant également d'accueillir les permanences du Service départemental de l'architecture et du patrimoine, et de la DDCSPP lors de sessions de travail sur le territoire (notamment sur les abattoirs). La création d'une Maison de l'État, dans une logique de mutualisation des services, réaffirme l'importance, la cohérence et la nécessité de maintenir un accès aux services publics de proximité sur les territoires ruraux, en affichant une unicité des services de l'État.



## PES-V2

La Direction départementale des Finances Publiques a présenté aux élus le nouveau protocole réglementaire d'échanges des données « ordonnateur/comptable », dénommé PES-V2. Ce nouveau protocole est obligatoire au 1er janvier 2015 et présente l'intérêt majeur de permettre de dématérialiser toutes les données échangées (bordereaux de mandats et de titres, titres et mandats, et pièces justificatives). 150 budgets-collectivités ont déjà adopté le PES-V2 en 2013. Les autres collectivités devront assurer cette opération en 2014. Il permet également de sécuriser les échanges, d'améliorer la qualité comptable des collectivités locales et participe au développement durable (en Charente, 5M de feuilles papier A4 échangées entre les services).

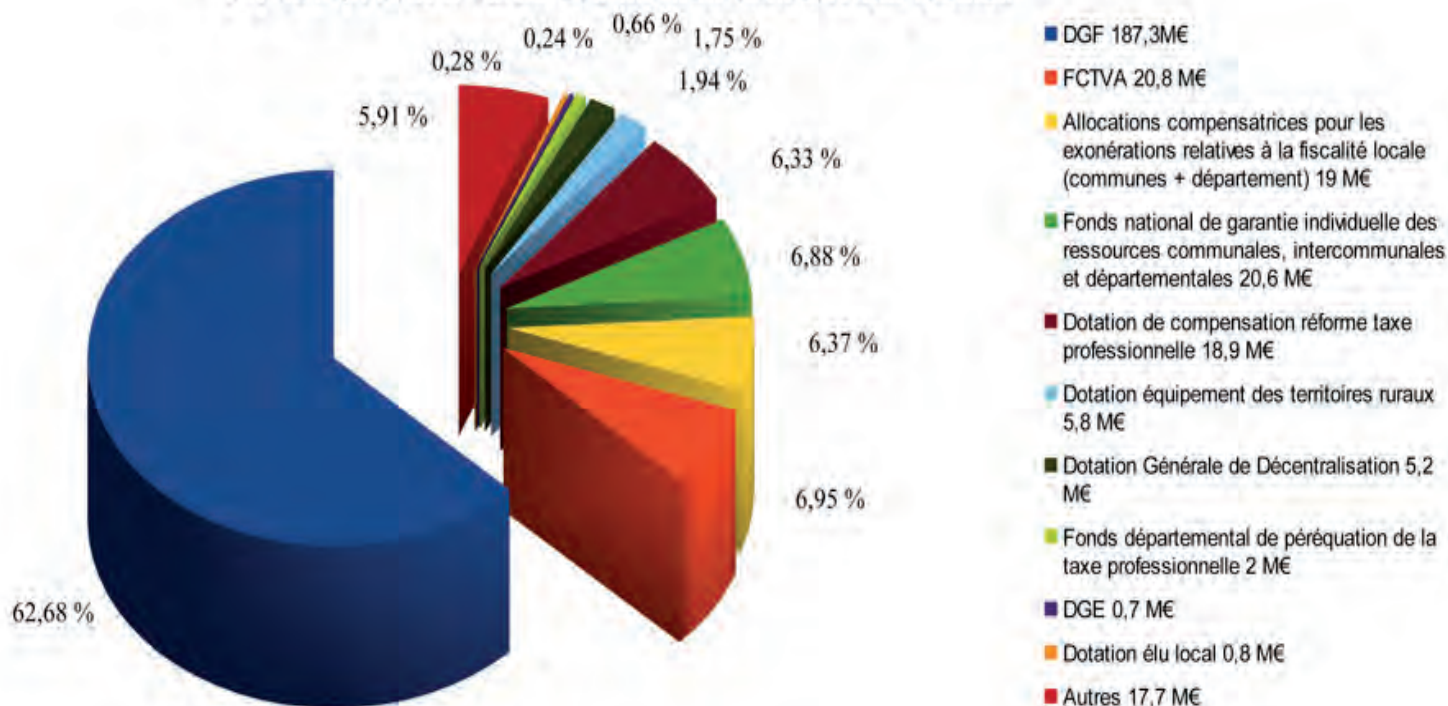
## Télédéclaration des aides PAC

En lien avec la Chambre d'agriculture, la Direction Départementale des Territoires a aidé 748 exploitants agricoles en 2013 à **télédéclarer leur demande d'aides au titre de la politique agricole commune**, au siège de la DDT à Angoulême, dans ses unités territoriales ainsi qu'au siège de communautés de communes et de relais de services publics. Un standard téléphonique dédié a été créé afin de répondre à toutes les questions des exploitants agricoles.

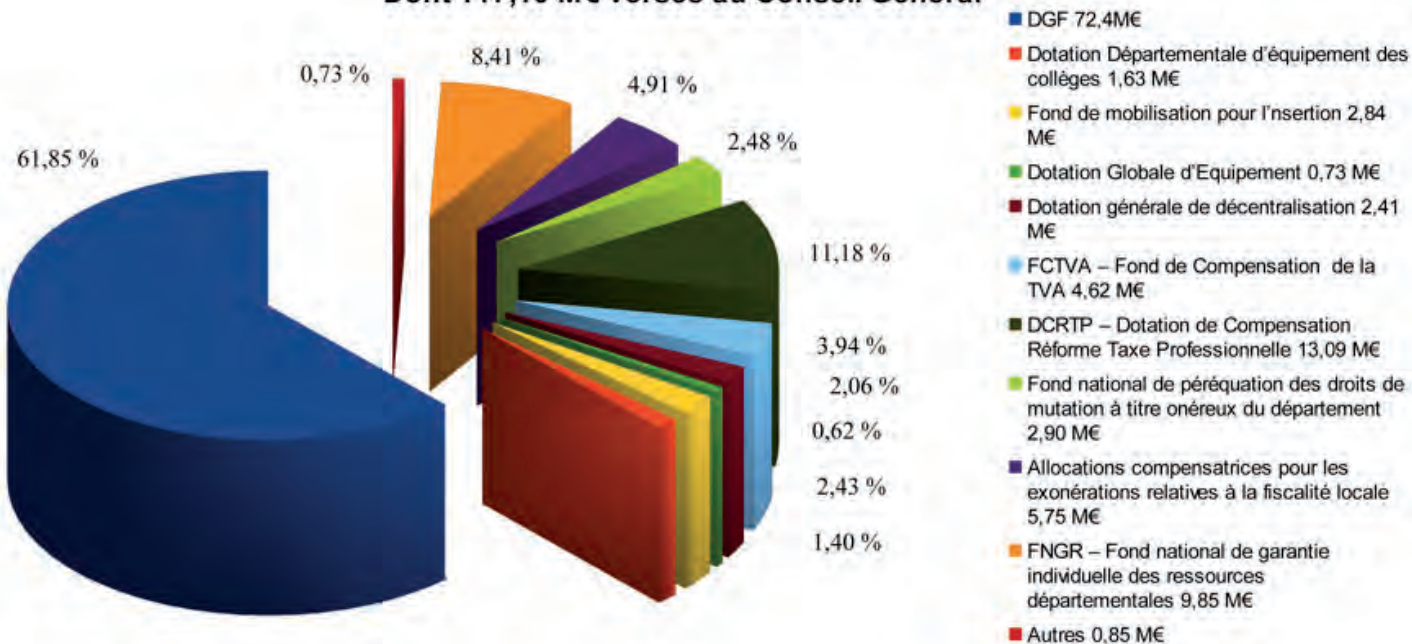


# LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

## En 2013, l'État a versé 299 M€ aux collectivités locales



## Dont 117,10 M€ versés au Conseil Général





# Les services de l'État en Charente



**Préfet**  
Salvador PÉREZ



**Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente**  
Lucien GIUDICELLI

7-9 Rue de la Préfecture  
16023 Angoulême Cedex  
Standard Préfecture : 05 45 97 61 00  
Télécopie : 05 45 97 61 16  
Serveur vocal : 0 821 80 30 16  
Courriel : pref-cellule-courrier@charente.gouv.fr



**Directeur de cabinet du Préfet de la Charente**  
Jérôme SEGUY

7-9 Rue de la Préfecture  
16023 Angoulême Cedex  
Standard Préfecture : 05 45 97 61 00  
Télécopie : 05 45 97 61 16  
Serveur vocal : 0 821 80 30 16  
Courriel : pref-cellule-courrier@charente.gouv.fr



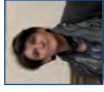
**Sous-Préfet de Cognac**  
Olivier MAUREL

Rue Jean Taransaud  
CS 90259  
16112 Cognac Cedex  
Téléphone : 05 45 82 00 60  
Télécopie : 05 45 82 27 15  
Courriel : sp-cognac@charente.gouv.fr



**Sous-Préfète de Confolens**  
Murièle BOIREAU

Rue Babaud Lacroze  
16500 Confolens  
Téléphone : 05 45 84 01 44  
Télécopie : 05 45 85 36 02  
Courriel : sp-confolens@charente.gouv.fr



**DDFIP**  
Directrice départementale des Finances Publiques  
Marie-José GUICHANDUT

3,5,7 place du champs de mars  
BP1394 16017 Angoulême cedex  
Téléphone : 05 45 94 37 00  
Télécopie : 05 45 94 37 01  
Courriel : tg016.contact@cp.finances.gouv.fr



**DSDEN**  
Directeur départemental des services de l'éducation nationale  
Dominique BOURGET

Cité administrative du Champ de Mars  
Bât. B - Rue Raymond Poincaré  
16023 Angoulême cedex  
Téléphone : 05 45 90 14 50  
Télécopie : 05 45 90 14 60  
Courriel : ce.la16@ac-poitiers.fr



**ARS**  
Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes  
Joël LACROIX

8, rue Joseph Wresinski - CS 22321  
16023 ANGOULÊME CEDEX  
Téléphone : 05 45 97 46 00  
Télécopie : 05 45 97 46 46  
Courriel : ars-pch-dt16@ars.sante.gouv.fr



**DDSP**  
Directeur Départemental de la Sécurité Publique  
William BESSE

Rue Raymond Poincaré  
BP 1361  
16016 Angoulême Cedex  
Téléphone : 05 45 39 38 37  
Télécopie : 05 45 95 27 57



**GGD**  
Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale  
Colonel François SANTARELLI

Caserne Adjudant Levasseur  
Boulevard de l'Artillerie  
16017 Angoulême Cedex  
Téléphone : 05 45 37 50 00  
Télécopie : 05 45 37 50 08  
Courriel : cog.ggd16@gendarmerie.interieur.gouv.fr



**DRAC**  
Chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine  
Manon HANSMANN

Bâtiment B - Cité Administrative  
4 Rue Raymond Poincaré - Champ de Mars  
16000 ANGOULÊME  
Téléphone : 05 45 97 97 97  
Télécopie : 05 45 97 97 96



**DDCSPP**  
Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations  
Chantal PETITOT

Accueil du public : Cité administrative  
Place du Champ de Mars à Angoulême  
Adresse postale : 7-9 Rue de la Préfecture  
CS 22303 Cedex 16023 Angoulême  
Téléphone : 05 16 16 62 00  
Télécopie : 05 16 16 62 77  
Courriel : ddcsp@charente.gouv.fr



**DREAL**  
Chef de l'Unité territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Christophe ROBERT

ZI de Nersac - 33 rue ampère  
16440 Nersac  
Téléphone : 05 45 38 64 64  
Courriel : ut-16.dreal-poitou-char@developpement-durable.gouv.fr



**DDT**  
Directeur Départemental Des territoires  
Eric CAMBON DE LAVALETTE

Accueil du public : 43 rue du docteur Durouelle 16000 Angoulême  
Adresse postale : 7 - 9 Rue de la Préfecture  
CS 12302 16023 Angoulême Cedex  
Téléphone : 05 17 17 37 37  
Télécopie : 05 17 17 37 38  
Courriel : ddt@charente.gouv.fr



**DIRECCTE**  
Responsable de l'Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
Pascal CHAUSSEÉ

15 rue des Frères Lumière - BP 1343  
16012 Angoulême Cedex  
Téléphone : 05 45 66 68 68  
Télécopie : 05 45 66 68 99  
Courriel : dd-16.direction@dd-16.travail.gouv.fr

# Préfecture de la Charente

7-9, rue de la prefecture

CS92301

16023 Angoulême cedex

Tél : 05 45 97 61 00

Fax : 05 45 97 61 16



RETROUVEZ-NOUS SUR [WWW.CHARENTE.GOUV.FR](http://WWW.CHARENTE.GOUV.FR)

Directeur de la publication :  
M. Salvador PÉREZ  
Préfet de la Charente

Conception et réalisation :  
Service de coordination des politiques publiques

Service Interministériel Départemental des Systèmes  
d'Informations et Communications

